



Commune mixte de Courroux

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Procès-verbal

Date :	Lundi 26 juin 2023 – 20h00.
Lieu :	Ecole Bellevie – Salle polyvalente - 2822 Courroux.
Convocation :	Par publication au JO n° 19 du 25 mai 2023, avec avis dans les lanternes publiques, envoi d'un tout-ménage à la population et sur le site web communal.
Présidence :	M. Philippe Lander, président en exercice.
Secrétaire :	Mme Sandrine Imbriani, secrétaire communale.
Excusé-e :	---
Scrutateurs :	Mme Marguerite Balmer et M. Willy Däpp
Ayants droit :	2540
Participants :	44 Majorité absolue : 23

OUVERTURE

M. le Président souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire, convoquée par avis au Journal officiel n° 19 du 25 mai 2023 et propose l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.2022
2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte
3. Valider un investissement de CHF 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (REAP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale
7. Présentation du plan de législation 2023-2027
8. Informations diverses du Conseil communal
9. Divers.

M. le Président salue également Jonas Ugolini, apprenti à l'administration et M. Thomas Le Meur du journal LQJ, qui ne disposent pas du droit de vote. Ces personnes ont pris place à l'écart des ayants droit.

M. le Président mentionne, à l'intention des ayants droit présents, qu'avec la publication de l'ordre du jour, les dossiers relatifs aux différents points ont été déposés au secrétariat communal où ils pouvaient être consultés.

L'ordre du jour n'est pas amendé et ne subit aucune modification.

Capacité de l'Assemblée

La présence d'aucune personne n'est contestée et les scrutateurs dénombrent **44** ayants droit présents. Sur la base de ces indications, confirmées par l'agent de sécurité locale, M. le Président fixe la majorité absolue à **23** voix et déclare l'assemblée constituée valablement.



Il en ouvre les délibérations, à savoir :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12.12.2022.

Rapporteur : Sandrine Imbriani, secrétaire communale.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12.12.2022 a été déposé publiquement au secrétariat communal et mis en ligne sur le site internet de la Commune. Ces dispositions et celles de l'art. 28 ROA nous autorisent à en donner lecture d'un résumé, sur la base duquel l'assemblée se prononce au sujet de son contenu.

Après avoir pris connaissance de ce texte, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

2. Présentation et approbation des comptes 2022 de la commune mixte

Rapporteurs : M. Philippe Membrez, maire
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

Philippe Membrez salue l'assistance. Les perspectives de la période post-COVID et les conséquences d'événements sur le plan international ne présageaient rien de réjouissant pour les finances communales 2021 à 2023. Comme déjà indiqué à plusieurs reprises, l'année la plus compliquée serait sans doute celle de 2022. Les prévisions se sont confirmées, mais avec un résultat moins compliqué que prévu, ce qui soulage quelque peu l'Exécutif. L'exercice 2022 présente un résultat en demi-teinte, avec :

- une ponction mesurée dans la réserve de politique budgétaire
- la maîtrise des charges ordinaires de la commune, sans les charges liées cantonales, auxquelles nous devons faire face et qui sont, elles, en constante augmentation
- une légère baisse des recettes fiscales
- une péréquation financière réduite à néant pour notre commune. Nous avons versé CHF 130'000.- à la commune centre.
- une dette nette par habitant de CHF 5'000.-
- une diminution de nos dettes (CHF 21'400'000.-)
- des investissements pour un montant de CHF 2'200'000.- (CHF 1'500'000.- net)

Le compte global boucle avec un excédent de produits d'un peu plus de CHF 317'000.- pour la Municipalité. La Bourgeoisie termine son exercice avec un excédent de produits d'environ CHF 26'000.-, soit un résultat consolidé d'environ CHF 343'000.-.

Mais ce résultat positif est uniquement dû au résultat des financements spéciaux (services communaux) qui doivent s'autofinancer. Le compte général 2022, centre névralgique de la marche financière de la commune, boucle à l'équilibre, mais ce résultat neutre s'obtient grâce à une ponction d'environ CHF 190'000.- dans la réserve de politique budgétaire, qui a donc été entamée d'un peu moins d'un tiers de sa substance. Un résultat aussi faible remonte à une dizaine d'année. Il est nécessaire de rappeler que les excédents de produits des financements spéciaux doivent être versés aux fonds respectifs et servent uniquement à financer les travaux liés à ces fonds. La bonne santé de nos fonds, notamment ceux liés à l'eau, auront une incidence non négligeable dans les futures taxes à valider. Le graphique comparant les budgets et résultats du compte général de la commune est présenté.

Municipalité : compte global – bénéfice	CHF	317'395.-	répartis comme suit :
financements spéciaux – bénéfices	CHF	317'395.-	



compte général – équilibre	CHF	--.- (budget : déficit de CHF 391'100.-)
(prélèv. Réserve politique budgétaire	CHF	190'360.-)
Bourgeoisie : bénéfice	CHF	26'166.- (budget : déficit de CHF 17'950.-)

Le résultat de la Municipalité s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- amélioration du résultat :		
o charges de personnel	CHF	40'000.-
o intérêts sur dettes	CHF	9'000.-
- détérioration du résultat :		
o péréquation financière	CHF	140'000.-
o impôts globaux	CHF	70'000.-
o frais de chauffage des bâtiments communaux	CHF	62'000.-
o part communale à l'Etat pour AVS/PC/ALFA personnes non active	CHF	58'000.-
o part communale aux charges de l'enseignement	CHF	44'000.-

Comme indiqué ci-dessus, un prélèvement à la réserve de politique budgétaire a été effectué pour combler l'excédent de charges de CHF 190'360.-. Il reste un solde de CHF 409'640.- au 31.12.2022.

Philippe Membrez cède ensuite la parole à Silvestro Di Meo, qui présente en détails les comptes 2022, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV.**

MUNICIPALITE – Chiffres clés au 31.12.2022

Total des recettes	CHF	15'617'401.-	(sans tenir compte du prélèv. à la Réserve de politique budgétaire)
Total des charges	CHF	15'807'761.-	
Fortune au bilan	CHF	2'175'050.-	
Marge d'autofinancement	CHF	1'131'600.-	
Investissements nets	CHF	1'531'070.-	
Dettes brutes	CHF	21'408'550.-	
Remboursement des dettes	CHF	797'550.-	
Dette par habitant	CHF	5'001.-	
Taux d'intérêts moyen (yc prêts LIM)	%	0.93	
Engagement de garantie envers ESVT	CHF	850'548.-	
Rentrées fiscales globales	CHF	9'146'314.-	
Quotité d'impôt		2.15	

Résultats des services communaux (bénéfice + / perte -):

▶ approvisionnement en eau	+ CHF	43'587.-	
▶ assainissement des eaux	./.	CHF	59'465.-
▶ gestion des déchets	+ CHF	97'598.-	
▶ service du gaz	+ CHF	235'675.-	
▶ inhumations	- CHF	15'840.-	(pris en charge par le compte de résultat)
▶ service d'incendie et secours		équilibre	

BOURGEOISIE – Chiffres clés

Total des recettes	CHF	277'803.-	
Total des charges	CHF	251'637.-	
Fortune au bilan	CHF	4'328'605.-	
Dettes	CHF	350'000.-	
Marge d'autofinancement	CHF	86'000.-	
Investissements	CHF	24'000.-	
Triage forestier du Val Terbi (bénéfice)	CHF	32'287.-	(part Courroux)

Entrée en matière : acceptée.



Discussion : pas utilisée.

Cattin Lachat Natacha, Présidente de la Commission de vérification des comptes, donne lecture de son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en avril 2023, la Commission de vérification des comptes s'est retrouvée à 3 reprises, pour vérifier les comptes et pièces comptables de l'année 2022. Après une répartition des tâches avec le fiduciaire CRF de Delémont, le travail s'est déroulé de manière assidue, avec un rythme soutenu. Mme Mérat Diop, présidente lors de la dernière législature, a transmis le contrôle de caisse effectué le 05.12.22. Le résultat de tous ces travaux n'a pas relevé d'irrégularité. Il est à souligner la parfaite maîtrise, le professionnalisme et la disponibilité de Silvestro Di Meo, lors de ces visites. L'informatisation a facilité le contrôle des pièces comptables. La Commission remercie M. Di Meo pour ses explications et tout le personnel communal pour le bon accueil et la bonne tenue des comptes.

Attendu que le rapport de la fiduciaire du 10.05.2023, qui n'a pas relevé d'anomalie significative, et celui de la commission de vérification arrivent aux mêmes conclusions, l'Assemblée de ce soir est invitée à approuver les comptes 2022 de la Commune mixte de Courroux, tels que présentés.

Décision : M. le Président constate que les comptes 2022 ne sont ni amendés, ni combattus et les déclare acceptés. A titre de confirmation et par respect du travail des Autorités, M. le Président passe les comptes au vote (art. 23 al 1 ROA). A mains levées et à l'unanimité, les ayants droit présents acceptent les comptes 2022 tels que présentés.

3. Valider un investissement de CHF 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés

Rapporteur : M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.

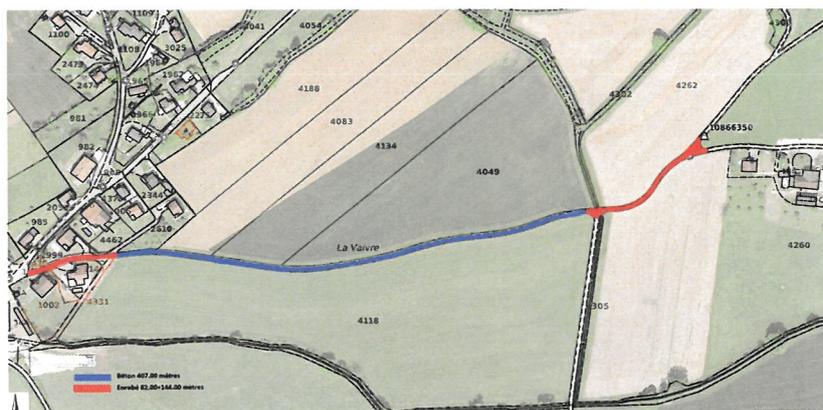
Le chemin qui relie la ferme des Bassés au carrefour du haut de Courcelon est dans un très mauvais état. Les fissures, le faillançage, l'affaissement des bords, ainsi que la détérioration du coffre nécessitent une réfection de ce chemin.

La Commission des chemins et le Conseil communal, après l'étude de différentes variantes, proposent le projet suivant :

- Démolition de l'enrobé existant sur une longueur de 633 mètres
- Pose d'un nouvel enrobé sur 226 mètres
- Confection d'un chemin béton sur 407 mètres.

De plus, 4 dépotoirs seront construits sur le drainage existant pour récolter l'eau du chemin et permettre un entretien facilité dudit drainage.

Un investissement de CHF 150'000.- est donc sollicité pour la réalisation de ces travaux. A noter que ces travaux pourraient faire l'objet de subventions RCJU et OFAG, à hauteur de 40% environ.





Installation	1 000.00 CHF
Démolition	12 000.00 CHF
Chemin en béton	65 000.00 CHF
Chemin en enrobé	40 000.00 CHF
Banquettes	4 000.00 CHF
Dépotoirs	6 500.00 CHF
Divers et imprévus	10 775.00 CHF
Montant brut	139 275.00 CHF
TVA 7.70 %	10 725.00 CHF
Montant total	150 000.00 CHF

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Dominique Erard demande si un prélèvement est prévu sur le fonds des chemins. Jean-Luc Fleury informe que non, ce chemin ne fait pas partie du fonds.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que l'assemblée de ce jour valide l'investissement de Fr. 150'000.- pour l'assainissement du chemin des Bassés. Il en requiert l'inscription de la décision au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif

Rapporteurs : M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

La nouvelle LGEaux (Loi sur la gestion des eaux) oblige l'Exécutif à adapter son règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable, ainsi que le règlement tarifaire y relatif.

Jean-Luc Fleury et Silvestro Di Meo présentent le sujet de manière détaillée, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV**. Ces règlements ont été soumis aux instances cantonales et à M. Prix.



Nouveaux tarifs d'utilisation (hors TVA)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base CHF/an	Taxe de consommation CHF/m ³
0 à 55	95.-	1.35
56 à 500	105.-	1.20
501 à 1'000	180.-	1.05
1'001 à 3'000	335.-	0.90
3'000 à 5'000	790.-	0.75
Plus de 5'000	1'555.-	0.60

Taux unique de raccordement (hors TVA)

5.00 ‰ de la valeur officielle

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Marc Chappuis : n'a pas bien compris combien il paiera et aimerait des exemples concrets. Silvestro Di Meo projette à nouveau les exemples donnés lors de la présentation.

Marc Chappuis : demande combien la commune compte de piscines et quelle est la quantité totale d'eau de ces installations. Philippe Membrez indique que la commune compte environ 70 piscines, mais que l'addition des m³ totaux n'a pas été effectuée.

Marc Chappuis : propose que les m³ pour les piscines soient facturés à CHF 4.-, car c'est un bien de luxe. Les Autorités expliquent qu'en additionnant que le prix du m³ d'eau + la taxe d'épuration y relative + la taxe piscine, on arrive au prix proposé. M. Chappuis retire sa proposition.

Claude Ciochi : précise que l'eau des piscines modernes reste plusieurs années en hivernage et que certaines sont même remplies avec les eaux de toit.

Philippe Chételat : aimerait savoir comment est calculée la valeur de remplacement, par qui, sur quelle base et à quelle fréquence elle est réévaluée. Jean-Luc Fleury indique que le bureau AFRY a calculé la valeur de chaque élément dans le cadre du PGA, réalisé en 2020. Nous ne connaissons pas la fréquence à laquelle les lois supérieures nous obligeront à recalculer ces valeurs.

Gladys Winkler Daucourt : se demande pourquoi les tarifs n'incitent pas les gens à moins consommer. Les Autorités reconnaissent que c'est le drame de cette nouvelle loi, imposée par les instances cantonales.

Décisions : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que l'assemblée de ce jour adopte le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), ainsi que le règlement tarifaire y relatif. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif

Rapporteurs : M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal en charge des travaux publics.
M. Silvestro Di Meo, responsable financier

La nouvelle LGEaux (Loi sur la gestion des eaux) oblige l'Exécutif à adapter son règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif.



Jean-Luc Fleury et Silvestro Di Meo présentent le sujet de manière détaillée, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV**. Ces règlements ont été soumis aux instances cantonales et à M. Prix.

Nouveaux tarifs d'utilisation (hors TVA)

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base CHF/an	Taxe de consommation CHF/m ³
0 à 55	85.-	1.30
56 à 500	95.-	1.15
501 à 1'000	180.-	1.00
1'001 à 3'000	345.-	0.80
3'000 à 5'000	850.-	0.65
Plus de 5'000	1'690.-	0.45

Taux unique de raccordement (hors TVA)

14.00 ‰ de la valeur officielle

Stations d'épuration privées Elimination des boues

Taxe de base CHF 420.-
(par installation)

Taxe quantitative CHF 50.-
(par m³)

Entrée en matière : acceptée.

Discussion :

Arnaud Macquat : demande quels sont les arguments pour ne pas avoir retenu la taxe pour les surfaces de plus de 1'000m². Jean-Luc Fleury indique qu'il n'y a pas énormément de surfaces concernées. Les surfaces aux abords des écoles appartiennent à la commune. Le parking du magasin Denner est drainé et les surfaces de la zone industrielles sont drainées. Une telle taxe aurait demandé beaucoup de surveillance pour très peu de revenus.

Décisions : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que l'assemblée de ce jour adopte le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE), ainsi que le règlement tarifaire y relatif. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal de sécurité locale

Rapporteur : M. Philippe Membrez, maire

La nouvelle loi sur les jours fériés officiels et le repos dominical étant entrée en force, l'Exécutif doit adapter son règlement de sécurité locale. De plus, au vu des incivilités à répétition, des zones de vidéosurveillance ont été prévues dans ce nouveau règlement.

Philippe Membrez présente le sujet de manière détaillée, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV**. Ce document a été soumis au délégué aux affaires communales, ainsi qu'au préposé à la protection des données.

Entrée en matière : acceptée.



Discussion :

Frédéric Schneider demande des précisions sur les types de zones. Philippe Membrez rappelle l'article 66, qui mentionne les zones de vidéosurveillance dissuasive et à fin de preuves.

Philippe Chételat regrette que la loi cantonale empêche la police de proximité, pour une meilleure dissuasion. Philippe Membrez confirme ce fait et rappelle que nous sommes la seule commune du canton à avoir une agence de sécurité locale.

Décision : M. le Président constate que la proposition du Conseil communal n'est ni amendée, ni combattue et déclare que l'assemblée de ce jour adopte le nouveau règlement communal de sécurité locale. Il en requiert l'inscription au procès-verbal, conformément aux dispositions de l'art. 24, al. 3 ROA.

7. Présentation du plan de législature 2023-2027

Rapporteur : M. Philippe Membrez, maire

Philippe Membrez rappelle que pour la législature précédente, le Conseil communal avait édité un fascicule présentant tout ce qu'il souhaitait entreprendre pour la période 2018-2022 et rappelle que + de 80% de ce programme ambitieux a pu être concrétisé. Pour cette nouvelle législature, le programme est moins luxueux, puisqu'il tient sur une page de format A3. Attention cependant à ne pas s'y méprendre, car le contenu est tout aussi imposant, si ce n'est plus, que le précédent. 40 thèmes gravitant autour de 4 axes rassemblent un vaste catalogue d'intentions. Ce programme prévoit près de CHF 30'000'000.- d'investissements. Ce fil conducteur représente ce que l'Exécutif doit, devrait, peut, pourrait et souhaiterait réaliser. Dans la situation actuelle, nous n'avons pas les ressources financières pour tout réaliser et il faudra donc définir des priorités. Philippe Membrez présente ensuite de manière détaillée le plan de législature 2023-2027, conformément à la **présentation annexée, qui fait partie intégrante du présent PV**. Le projet a été concrétisé par Sloane Wolff, jeune graphiste de commune.

Entrée en matière : acceptée.

Discussion : la parole n'est pas demandée.

Décision : Ce sujet n'étant pas soumis au vote, M. le Président clôt le sujet.

8. Informations diverses du Conseil communal.

Jocelyne Mérat Diop prend la parole pour informer que 15 places supplémentaires à l'UAPE ont été reconnues pour le subventionnement cantonal (53 à 78 places). Elle informe également que le 1^{er} juillet, aura lieu le pique-nique de la maison de l'enfance, auquel tous les seniors du village ont été conviés, afin de rendre cette manifestation intergénérationnelle. Il est encore possible, pour les personnes qui le souhaitent, de s'inscrire à cette journée.

Raphaël Ciochi

Cercle scolaire – Rentrée 2023

- 15 classes – 265 élèves – 29 enseignant-e-s
- Poursuite des investissements informatiques (Plan d'Action Numérique)
- Réalisation de plusieurs projets (Activité « Premiers secours » / fresque à l'école GG)
- Cours facultatifs diversifiés (musique, école en nature, théâtre)



Sécurité des rues communales – Rue de Bellevie

- Objectif du plan de législature 2023-2027
- Bilan de la phase de test à la rue de Bellevie (bornes souples / places de parc / zone piétonne 20km/h)
- Plan des circulations 2007 / Autres rues communales
- Réflexion sur des mesures complémentaires / supplémentaires

Projet communal dont Maison de l'Enfance

- **Etape 1 (Décembre 2022 – Février 2023) : Analyse**
 - Analyse du cadre légal et urbanistique
 - Analyse des besoins de la Maison de l'Enfance
 - Groupe de réflexion / Démarche
- **Etape 2 (Mars à Mai 2023) - Décisions de principe**
 - Projet de Maison de l'Enfance +
 - Recherche active d'activités compatibles
 - Analyse des possibilités et de la pertinence d'un financement public et/ou privé
 - Volonté de bénéficier de plusieurs idées/projets
- **Etape 3 (Juin 2023 – Printemps 2024) :**
 - Réalisation d'une procédure de « Mandats d'étude parallèles », qui permettra d'obtenir plusieurs idées de bureaux de la région.
 - Poursuite de l'analyse financière et des démarches de partenariat

Jean-Luc Fleury

Giratoire de Courcelon : 2 projets sont à affiner, avant que le Conseil ne décide de la réalisation.

Eau : le thème de l'eau potable a été abordé récemment, avec une demande du Conseil envers la population, pour une utilisation de l'eau potable avec parcimonie, ceci afin de retarder au maximum des restrictions. Nos sources du Solvat et du Bambois sont au minimum, l'eau doit être pompée et être prise sur le réseau de Courrendlin. La consommation habituelle de 700 m³ est passée à 1'000 m³. Les Autorités prient la population de ne pas arroser les pelouses, qui seront de toute façon jaunes en fin de saison, et d'éviter le lavage des véhicules, ou du moins d'effectuer ces lavages dans des endroits adaptés, qui utilisent moins d'eau. Les Autorités sont en train de mettre en œuvre plusieurs actions pour garantir l'approvisionnement en eau : réfection des captages, installation d'un surpresseur (avec le risque que les conduites fragiles lâchent lors de la mise en service), liaison de la ferme du Solvat, études relatives à la source des Nesserts, étude de la liaison avec Delémont.

Philippe Membrez

2CV 2023 : Le festival mondial de 2CV se déroulera du 25 au 30.07.23, en plaine de Bellevie. Cette organisation est totalement privée et la commune n'a que très peu de renseignements, quant à cet événement. Les Autorités avaient été sollicitées, il y a 3 ans, pour la mise à disposition des infrastructures sanitaires du centre sportif. L'Exécutif a dû provoquer une réunion entre les organisateurs et les commerçants. Les aspects sécuritaires sont gérés par les organisateurs. La commune se décharge de toute responsabilité quant à cet événement.

Restaurant de la Couronne : la commission bourgeoise recherche toujours des candidats pour la reprise de bail du restaurant de la Couronne. Une nouvelle annonce paraîtra prochainement.

Fête du village : se déroulera du 26 au 28.08.23, avec pour thème : les Super-Héros. Une scène sera aménagée sur la parcelle « Bébédou », pour des animations diverses durant les 3 jours de fête et la remise des mérites sportifs et culturels le dimanche, à l'heure de l'apéritif.



Panneaux photovoltaïques : une entreprise démarcherait la population en mentionnant que la commune les recommande. La commune ne recommande aucune entreprise qui pose des panneaux photovoltaïques !

Réorganisation communale : La dernière phase de réorganisation communale, débutée en 2017, sera mise en place dès le 01.07.2023. Depuis l'automne dernier, certains transferts de tâches ont été effectués à l'administration. Le contrôle des habitants et la police des étrangers sont désormais assumés par le service « Finances et population », avec l'arrivée de Mme Blanco Silvia de Courroux. Egalement depuis l'automne dernier, une passation de témoin en douceur a été réalisée dans la délicate gestion des permis de construire, avec l'arrivée de Mme Carpinteiro Caroline, de Courcelon, qui est phase d'obtenir son Bachelor en économie d'entreprise ; pour succéder à Christine Buchwalder, partie en retraite à fin 2022. De plus, Mme Carpinteiro verra son taux d'occupation passer de 60% à 100% dès le 1^{er} juillet, puisqu'elle secondera notre secrétaire communale, qui elle, réduira son temps de travail (100% -> 60%), pour des raisons personnelles en lien avec la santé de son mari.

Des transferts de tâches ont été réalisées ou sont en phase de l'être :

- Valeurs officielles : Caisse à Secrétariat
- Bourses, allocations de naissance et sacs SEOD : Secrétariat à Caisse.

Horaires administration : dès le 01.07.2023, les horaires de l'administration communale seront modifiés comme suit :

- Guichets : lundi au jeudi 10h30 - 11h30 et 16h00 - 17h30, vendredi 10h30 - 11h30, **ou sur rendez-vous**.
- Téléphones : lundi au vendredi 08h00 - 11h30, lundi au jeudi 13h30 - 17h30.

Fermeture administration : L'administration communale sera fermée du vendredi 14 juillet 2023 à 11h30 au vendredi 06 août 2023 inclus, pour les vacances d'été.

9. Divers.

Marc Chappuis : remercie le Maire, le Conseil communal ainsi que tout le personnel administratif pour leur engagement envers la commune.

La parole n'étant plus demandée, **Philippe Lander** clôt formellement l'Assemblée communale à 22h30, en souhaitant à chacune et chacun un bel été.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : La Secrétaire :

Philippe Lander

Sandrine Imbriani

